

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2017

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

## I. ORGANISATION DU SERVICE :

### I.1 Territoire desservi :

Le périmètre du SIRTOM est composé de 36 communes avec trois villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches).

### I.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 27 248 (Chiffres Base INSEE 2015)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en camion bi-compartmenté:

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement.

La collecte du papier (sur 73 éco-point) et du verre (sur 92 éco-point) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

Le tri sélectif a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apport volontaire (verre, emballages ménagers et journaux/magazines).

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté est généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Trois déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches et Saint Eliph) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les Habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apport signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m<sup>3</sup> par jour pour les végétaux et 1 m<sup>3</sup> par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

### I.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

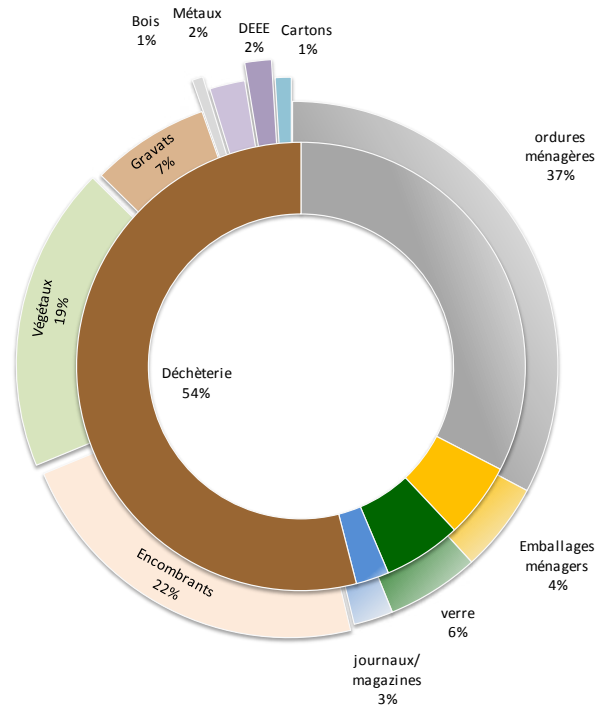
Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

**II.1 Evolution des tonnages collectés**

	année 2016	année 2017	evolution
Emballages ménagers	768,37	928,18	20,80%
verre	897,78	962,28	7,18%
journaux/magazines	442,44	408,32	-7,71%
ordures ménagères résiduelles	5 880,14	5 576,04	-5,17%
<b>Total OMA</b>	<b>7 988,73</b>	<b>7 874,82</b>	<b>-1,43%</b>
textiles (hors déchèteries)	81,07	89,96	10,96%
Métaux	389,02	364,70	-6,25%
Encombrants	3 807,00	3 830,24	0,61%
mobilier	22,78	88,72	289,46%
Bois	193,14	110,92	-42,57%
Végétaux	3 459,34	3 170,24	-8,36%
Cartons	158,74	166,18	4,69%
Gravats	1 184,82	1 229,48	3,77%
Huile	13,78	13,41	-2,69%
DDM	52,63	51,72	-1,73%
DEEE	283,02	275,29	-2,73%
Piles	0,85	1,63	91,31%
textiles (déchèteries)	22,48	24,52	9,08%
DASRI	0,44	0,45	1,26%
ampoules	1,16	0,59	-49,48%
<b>Total déchèterie</b>	<b>9 589,20</b>	<b>9 328,09</b>	<b>-3%</b>
<b>TOTAL DECHET</b>	<b>17 659,00</b>	<b>17 292,86</b>	<b>-2,07%</b>

**Répartition des tonnages collectés en 2017 :****II.2. Ratios**

Quantité collectée (Kg/hab/an) :	2016	2017	Evolution
Ordures Ménagères	217	205	-5,56%
Verre	33	35	6,75%
Journaux/magazines	16	15	-8,09%
Emballages Ménagers	28	34	20,31%
<b>TOTAL OMA</b>	<b>294</b>	<b>289</b>	<b>-1,83%</b>
Déchets des déchetteries	353	342	-3,02%
<b>TOTAL</b>	<b>647</b>	<b>631</b>	<b>-2,48%</b>

*Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 98.*

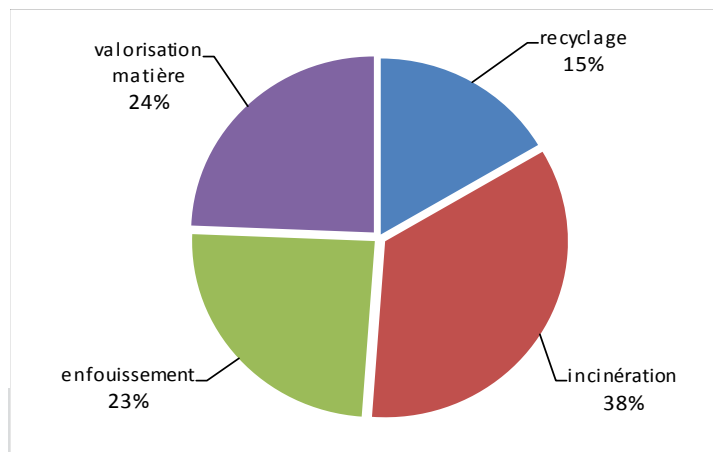
**II.3. Modalités de Traitement****Localisation des unités de traitement et nature des traitements :**

- Les *emballages ménagers* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) par Dreux Agglomération, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le *verre* est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la société VEOLIA PROPLETE à Lucé (28) ;
- Les *journaux/magazines* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) par Dreux Agglomération et recyclés par la papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand Couronne (76).
- Les *ordures ménagères* sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique ORISANE à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)

Nature des traitements des déchets collectés en déchèteries :

- **Recyclage** : les cartons et les métaux sont recyclés par VEOLIA Propreté, les huiles de vidanges sont régénérées.
  - **Valorisation Matière** :  
Le bois est valorisé en combustible ou contre-plaqué par la société KRONOFRANCE à Sully sur Loire (45)  
Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)  
Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).
  - **Valorisation énergétique** :  
Depuis le 06 mai 2014 une partie des encombrants est triée sur la Plateforme de VEOLIA Propreté à Lucé (28) pour être incinérée à l’usine INOVA à Pithiviers (45) (performance énergétique > 0.6).  
En 2017, ce tri a permis de détourner de l’enfouissement 96.52 t d’encombrant soit 2.5% des tonnages d’encombrant collectés.
  - **Réutilisation** :  
Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés.  
L’utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 729.60 t de gravats soit 59% des gravats collectés représentant une économie de 5 248.74 € sur l’année 2017.
  - **Enfouissement** : les encombrants non incinérables sont enfouis à l’ISDND de Bucy Saint Liphard (45) avec récupération des bio-gaz.
- Indice de réduction de l’enfouissement (base 100 en 2010) : 126**

Répartition des modes de traitements :



**II.4 Modalités d’exploitation du service de gestion des déchets**

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société VEOLIA Propreté de Lucé (28) depuis le 01 Juin 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Traitement des ordures ménagères :

Adhésion au Syndicat des Ordures Ménagères d’Eure et Loir pour le transfert et le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique d’ORISANE de Mainvilliers (28) (échéance convention : 31/12/2018)

Tri des emballages ménagers :

Tri au centre de Tri Natriel à Dreux (28) par Dreux Agglomération dans le cadre de la convention de coopération signé avec le SOMEL, Dreux agglomération, Chartres Métropole et les membres du SOMEL depuis le 01 juin 2014 (échéance convention : 31/12/2018).

Tri des journaux/magazines :

Tri au centre de Tri Natriel à Dreux (28) par Dreux Agglomération dans le cadre de la convention de coopération signé avec le SOMEL, Dreux agglomération, Chartres Métropole et les membres du SOMEL depuis le 01 juin 2014 (échéance convention : 31/12/2018).

Collecte des points d’apport volontaire :

Marché avec la société VEOLIA Propreté de Lucé (28) depuis le 01 Juin 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 05 Mai 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Exploitation des déchèteries (Gardiennage, enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société VEOLIA Propreté depuis le 05 Mai 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

**Gestion des déchets diffus spécifiques:**

Marché avec la société SVR depuis le 05 Mai 2014 (*échéance du marché : 31/12/2019*).

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

**Filières issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)**

En 2017, 2 808.71 t ont été collectés dans le cadre des filières REP, entraînant un soutien global des éco-organismes de 351 863.35 €.

**Emballages ménagers** : contrat avec EcoEmballages depuis le 26/09/2011 (*échéance du contrat : 31/12/2017*)

*Objectif de la filière* : taux de recyclage des emballages ménagers de 75 % en 2012

	<b>Emballages ménagers</b>	<b>verre</b>	<b>Total</b>
<b>Gisement national</b>	38.55 kg/hab	34.48 kg/hab	73.03 kg/hab
<b>recyclage SIRTOM</b>	18.98 kg/hab	34.48 kg/hab	53.47 kg/hab
<b>Taux de recyclage</b>	49.20 %	100 %	73.21 %

**DASRI** : contrat avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2016*)

**Papiers graphiques** (journaux/magazines) : Contrat avec ECOFOLIO depuis le 23 Octobre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2017*)

*Objectif de la filière* : taux de recyclage de 55% en 2016 - 65% à l'échéance 2022

*Performance du SIRTOM* : 15 kg/hab en 2017 soit 63 % du gisement potentiel.

**Ampoules et D3E** : contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et, Eco-système pour les DEEE, Recylum pour les ampoules depuis le 01 janvier 2015 (*échéance des contrats le 31/12/2020*)

**DDS** : contrat avec ECODDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (*échéance du contrat le 31/12/2017*)

*Objectif de la filière* : collecter 0.5 kg/hab/an en 2015

*Performance SIRTOM*: 1,12 kg/hab/an

**Piles** : l'éco-organisme agréé COREPILE collecte et recycle les piles et accumulateurs déposés en déchèteries mais aucun contrat n'a été signé et aucun soutien aux collectivités n'est prévu par les procédures d'agrément.

*Objectif de la filière* : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

*L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentatif puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).*

**Textiles** : Le SIRTOM n'a pas choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-TLC pour les textiles et linge de maison. Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat. Le SIRTOM a résilié fin 2014 la convention qui le liait à la société Ecotextile afin de n'avoir qu'un gestionnaire local pour le textile.

*Objectif de la filière* : 4.6 kg/hab/an en 2019 et 1 PAV pour 1500 hab

*Performance du SIRTOM* : 4.2 kg/hab en 2017 et 1 PAV pour 1135 hab

**Déchets d'éléments d'Ameublement** : contrat avec Eco-mobilier depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2017*)

*Objectif de la filière* : réutiliser et recycler 45% des déchets d'élément d'ameublement des particuliers en 2015

*Potentiel de collecte* : 25 kg/hab/an – *performance SIRTOM*: 7.4 kg/hab/an (*extrapolation des 6 mois de collecte sur la déchèterie de Courville, et année complète pour déchèterie Senonches*).

**II.5. Organisation et évolution du service**

- Mise en place de la filière opérationnelle de collecte des mobiliers sur la déchèterie de Courville sur Eure en Juillet 2017.
- Etude et mise en place du service sur le secteur ex « orée du Perche » fin 2017 (distribution bacs, mise en place service porte à porte...)
- Principaux investissements : composteurs (570), colonnes d'apport volontaire (11 verre et 11 papier), acquisition/distribution des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères (3000).

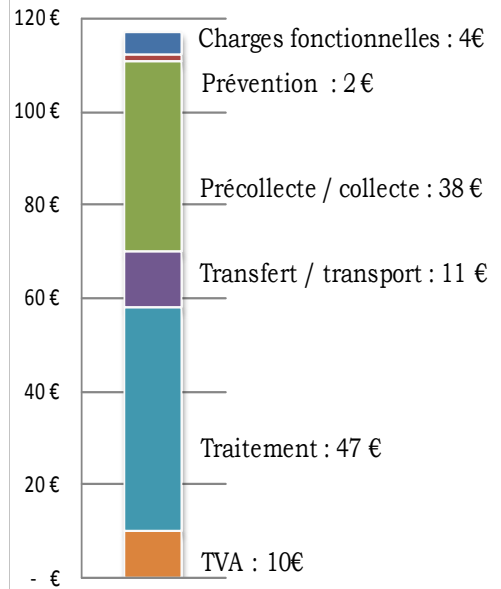
### III INDICATEURS FINANCIERS :

#### III.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

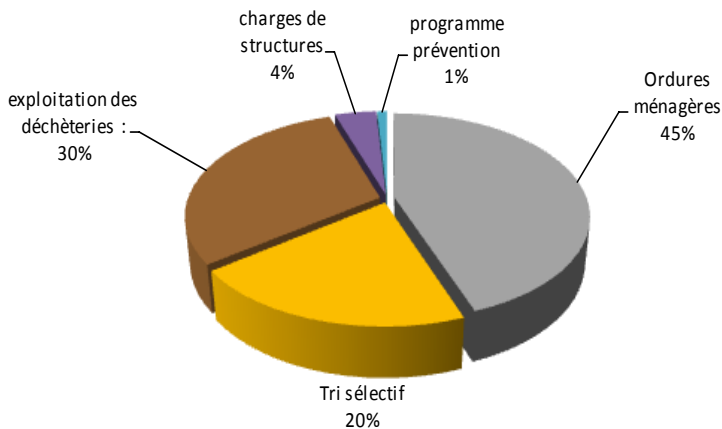
Le montant annuel global des dépenses est de 3 526 050 pour l'année 2017 dont les grandes catégories suivantes :

	Montant 2017	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 369 549 €	50 €	100 €
Tri sélectif	624 258 €	23 €	46 €
exploitation des déchèteries :	929 806 €	34 €	68 €
charges de structures	126 180 €	5 €	9 €

Répartition des coût par étapes



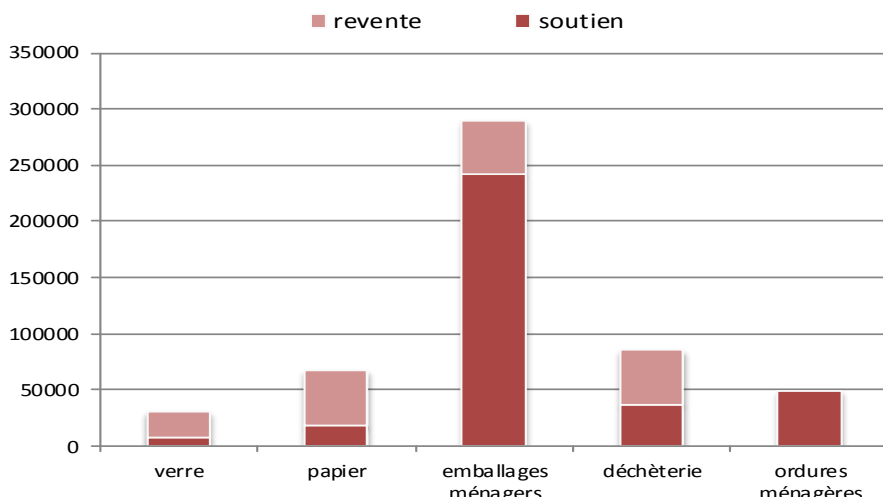
Répartition des charges par flux



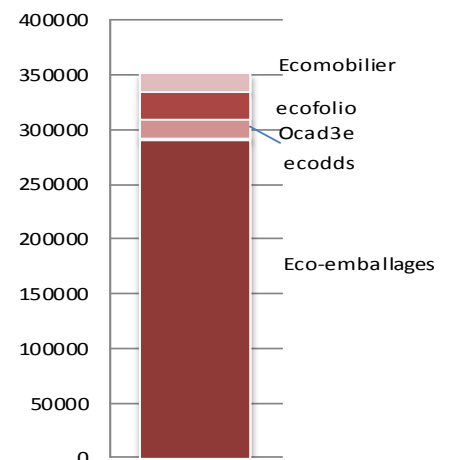
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 507 574,38 €	(soit 92 €/hab ou 184 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	351 863,35 €	
Aides de l'ademe :	47 630,00 €	
Vente de matériaux :	165 828,77 €	
Redevance et apports déchèteries	139 591,96 €	

répartition des recettes par flux de déchets

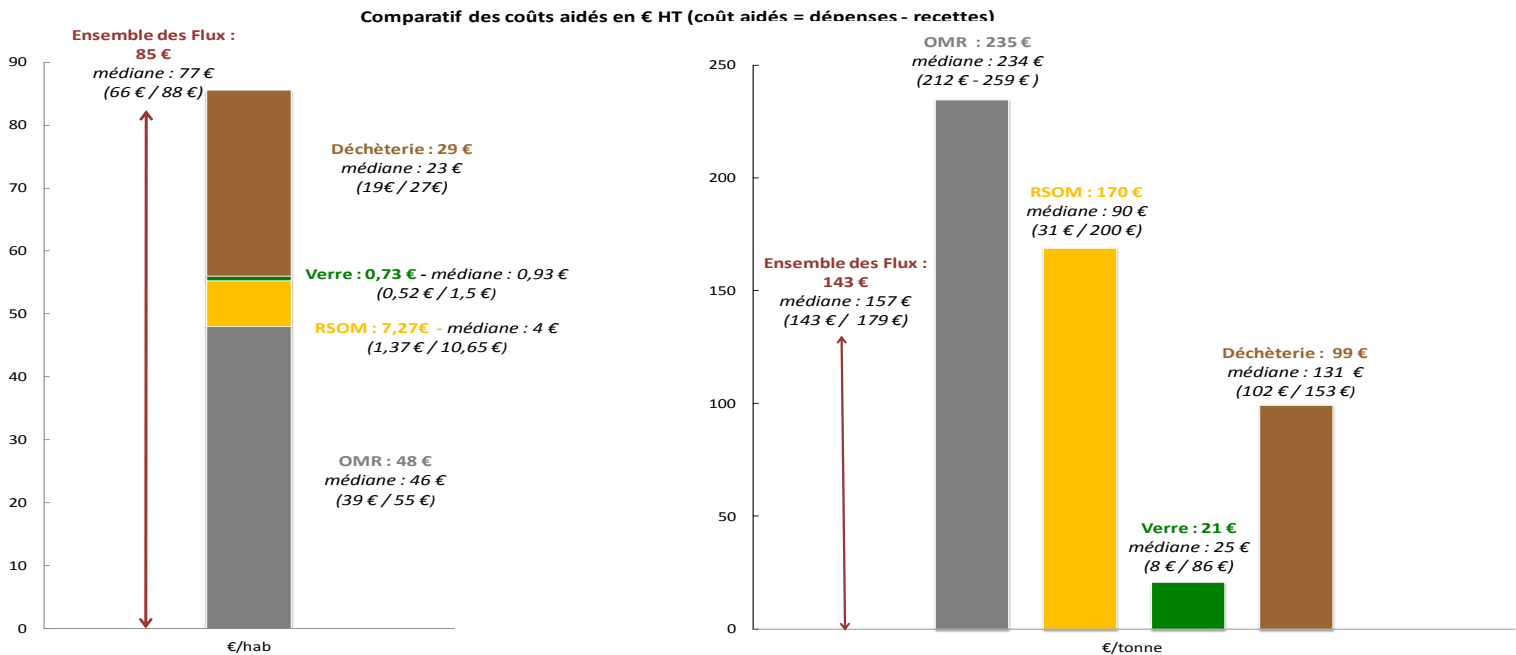


détail des soutiens des sociétés agréées



### III. 2 Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.



**Légende :** Valeur de couleurs : donnée du SIRTOM / valeurs en italique : médiane du milieu rural / Valeurs entre parenthèse : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> quartile

Les coûts aidés sont à la hausse (85 € HT en 2017 contre 81 € HT par /hab/an tous flux confondus en 2015). Cette augmentation s'explique par la mise en place des bacs pour la collecte des déchets ménagers sur tout le territoire en 2016.

Pour la deuxième année consécutive, les coûts aidés du flux recyclable augmentent suite à la hausse des tonnages emballages collectés, à la forte chute des prix de reprises des matériaux issus de la collecte sélective et la forte baisse des soutiens Eco-emballages.

## IV PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

### IV.1 Animations menées par actions

#### o Action sensibilisation du grand public

- Mise à jour du site internet du SIRTOM en fonction des actualités
- Création d'un article sur les actions phare de la prévention dans la lettre du SIRTOM
- Publication régulière d'articles sur la page facebook du SIRTOM

**Bilan :** → 94 000 visites sur le site internet depuis sa création en 2014  
→ 130 mentions « j'aime » sur la page facebook

#### o Action sensibilisation des jeunes :

- Animations dans les écoles et les temps d'activités périscolaire sur les thèmes du compostage, du tri sélectif, de la prévention et du gaspillage alimentaire.
- Animation au collège de Courville-sur-Eure auprès des 6<sup>ème</sup>
- Animation jeux olympiques départementaux au Château des Vaux
- Animation gaspillage alimentaire collège de Senonches

**Bilan :** → 59 animations réalisées → 1866 enfants sensibilisés

#### o Action compostage individuel :

- Réunion d'information et dotation sur les communes de Courville sur Eure et Billancelles

**Bilan :** → 368 composteurs distribués (24.34 % des foyers concernés dotés)

- Action sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les foyers :
  - Animation sur les Artisanales de Chartres en collaboration avec la Chambre de Métiers 28 et les autres syndicats de déchets du département.
- Action mobilisation des artisans et des entreprises
  - Opération Eco-défis (prospection terrain, suivi et labellisation) en partenariat avec la CMA.

**Bilan :** → 13 artisans engagés

- Action Eco-Exemplarité des collectivités :
  - Organisation d'un forum élus sur la gestion et la prévention des déchets

**Bilan :** → 60 participants

#### IV.2 Bilan de l'opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat.

Fin 2017, 27 communes étaient concernées par l'opération compostage représentant 87% des foyers du SIRTOM. 24% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (3 262 composteurs distribués).

#### IV.3 Bilan financier prévention

Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention			Total HT
Charges	Personnel	26 501,86 €	42 574,45 €
	Autres charges	3 322,14 €	
	composteurs	12 750,45 €	
Produits	Soutiens et autres aides	3 758,81 €	51 388,81 €
	Aides ADEME	47 630,00 €	
Population de la collectivité concernée par le programme prévention			27248
Total des charges directes			42 574,45 €
Total des charges directes moins les produits			- 8 814,36 €
			€/hab
			1,56 €
			- 0,32 €

#### IV.4 Atteinte des objectifs

Objectifs du Programme de Prévention

	2013	2014	2015	2016	2017	Objectif 2017
Total OMA (kg/hab/an)	321	316	307	294	289	313
Total DMA (Kg/hab/an)	651	680	634	647	631	659

## Objectifs du PEDMA

		Situation SIRTOM Courville		objectifs PEDMA	
		année de référence (2007)	2017	2015	2020
Objectifs de prévention (Kg/hab/an)	OMA (ordures ménagères + tri sélectif)	358,5	289,0	333,4	322,6
	Encombrants	133,6	140,6	133,6	133,6
	Gravats	95,1	45,1	95,1	95,1
	Déchets végétaux + biodéchets	143	116,4	133	133
	DDM	2,15	1,90	3	3

Mis à part les déchets dangereux, l'ensemble des objectifs de réduction fixés dans le PEDMA à l'horizon 2015 et 2020 avait été atteint dès 2015. Depuis les tonnages encombrants collectés augmente fortement, c'est pourquoi l'objectif n'est plus atteint. A noter que certains flux, comme les végétaux, sont marqués par une grande variabilité annuelle.

Approuvé en Comité Syndical le 26/03/2018,

Le Président,



Jacky JAULNEAU